



Liberté • Égalité • Fraternité

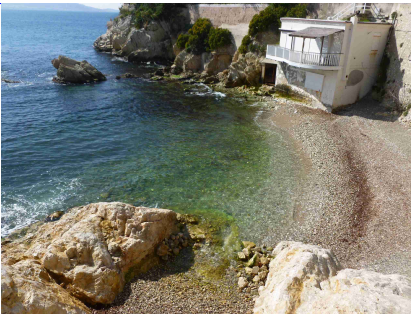
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES DU RHONE

MARSEILLE – 13007 – Anse de Maldormé

Démolition de 3 constructions sur le DPM

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**



Construction 1B



Construction 2M



Construction 3S

DDTM13/SERVICE DE LA MER DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
POLE STRATEGIE et GESTION DU DPM
16 rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE
stephane.riviere@bouches-du-rhone.gouv.fr

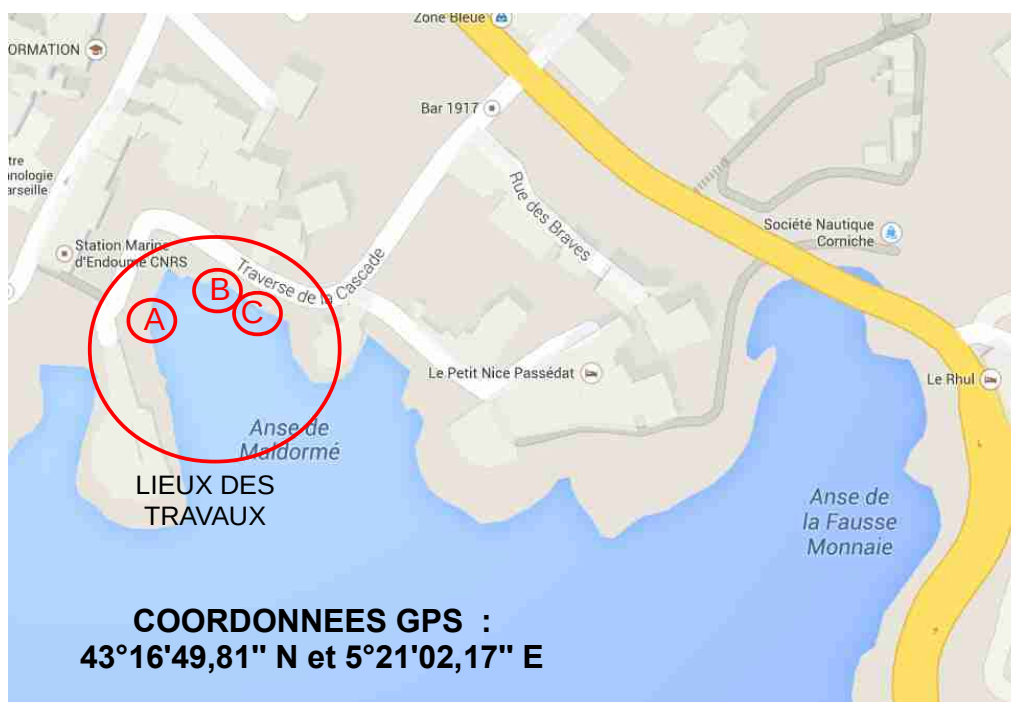
Adresse des travaux :

Marseille – 13007 – Anse de Maldormé. Les 3 constructions ne portent pas de numéro.

Situation des travaux :



Plan de situation



ZOOM 1

Description des travaux :

Démolition de 3 cabanons nommés dans le présent dossier **1B**, **2M** et **3S** (habitations estivales) d'une surface au sol de 58 m² pour **1B**, de 81 m² pour **2M** et de 106 m² pour **3S** soit 245 m² de surface à libérer sur le DPM.

Les emprises nécessaires à la réalisation des travaux représenteront approximativement 245 m².

La construction 1B est implanté sur la plaquette.

Les constructions 2M et 3S sont implantées en contrebas de la rue, sur un massif rocheux en surplomb de l'eau.

Il est nécessaire de remettre le site à l'état naturel et de restituer cet espace au public.

Bien que situés sur le Domaine Public Maritime " sec " ces travaux sont en contact avec le milieu marin et nécessiteront la mise en place d'un dispositif spécifique.

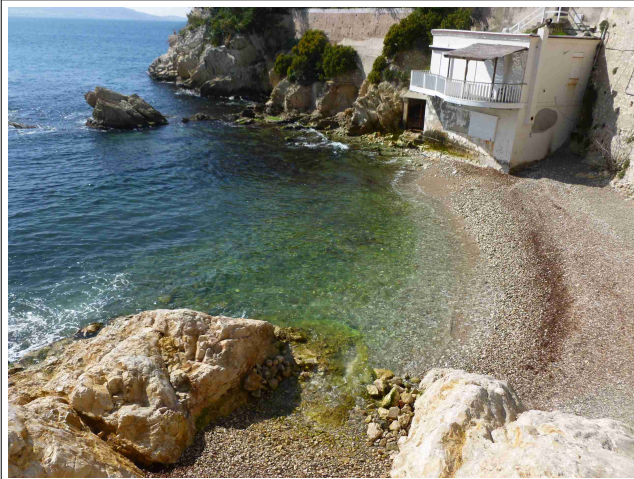
En raison des accès terrestres difficiles pour les camions et les engins, afin de minimiser la gêne des riverains il a été décidé de réaliser les travaux de démolition par voie maritime.

L'amenée et le repli des engins, le stockage provisoire et l'évacuation des produits de démolition seront réalisés au moyen d'une barge.

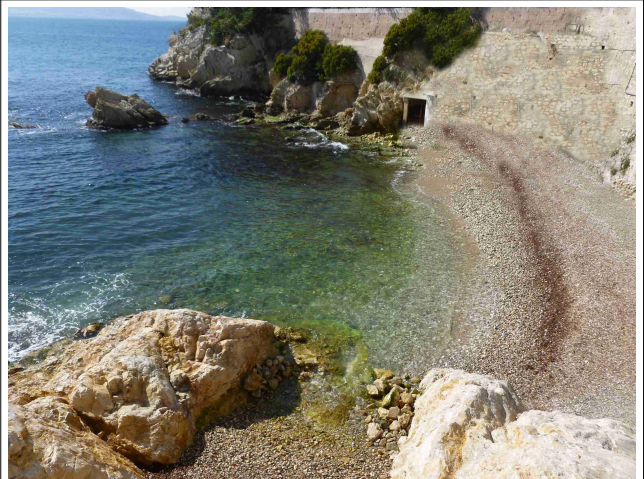
Le montant des travaux est estimé à 390 000 €TTC.

Planches photographiques :

CONSTRUCTION 1B



Avant démolition



Après démolition

CONSTRUCTION 2M



Avant démolition



Après démolition

CONSTRUCTION 3S



Avant démolition



Après démolition

Déroulement " prévisionnel " des travaux :

Les travaux pourront débuter en novembre 2016 pour une durée de 3 mois.

Désamiantage :

Un diagnostic amiante, plomb et parasite va être effectué par un cabinet spécialisé (fin 2014 / début 2015). Les résultats des analyses permettront d'affirmer qu'il y a présence de matériaux comprenant de l'amiante.

L'entreprise en charge du désamiantage, interviendra par la rue traverse de la Cascade et anse de Maldormé.

Amenée du matériel de démolition et bennes de stockage:

L'amenée du matériel de démolition et des bennes de stockage se fera par voie maritime à l'aide d'une grue sur ponton tracté par remorqueur. Cette barge est équipée de 2 pieux de stabilisation et d'un système d'ancrage.

Caractéristiques du ponton grue :

- longueur	:	36 m
- largeur	:	15 m
- tirant d'eau à vide	:	1,50 m
- tirant d'eau chargé	:	1,80 m
- chargement possible	:	300 Tonnes
- ancrage	:	5 lignes d'ancrages
- nombre de pieux de stabilisation	:	2
- longueur des pieux	:	9/18 m
- grue	:	100 T

Les engins seront transportés sur le ponton grue du poste de chargement jusqu'au site, puis déchargés sur la plage par la grue embarquée.

Un barrage travaux maritime sera mis en place (BTM) afin d'éviter la dispersion des MES, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les 3 démolitions sont sur le même site mais la A est éloignée de B et C.

Préparation avant démolition :

- Pour la construction 1B, préalablement à la démolition un cordon de protection en GBA ou blocs rocheux sera mis en place afin de protéger le chantier de l'action de la houle et éviter la dispersion de MES dans l'eau de mer, mais également de préserver les galets des débris de chantier.

- Pour les constructions 2M et 3S préalablement à la démolition un dispositif de retenue des gravats sera mis en place (à déterminer) ainsi qu'un barrage anti MES.

Démolition des constructions :

L'entreprise réalisera la démolition de ces constructions à l'aide d'une pelle hydraulique équipée d'un godet ou d'un BRH. La totalité des éléments qui constituent les constructions seront démolis y compris les fondations, les produits de démolition seront évacués en décharge agréée.

La déconstruction aura lieu en 2 phases en commençant par le bâtiment 1B, puis 2M et 3C.

Stockage des gravats :

- Pour 1B , les gravats seront triés par nature de matériaux puis pourront être stockés provisoirement sur site (la plage avec protection) avant évacuation. L'entreprise pourra aussi évacuer les gravats au fur et à mesure afin de minimiser le stockage sur plage.

- Pour 2M et 3S les gravats seront triés et évacués au fur et à mesure sur la barge. Il ne sera pas possible pour des raisons de place de stocker sur site.

Évacuation des gravats :

Pour 1B, la grue chargera des bennes métalliques de 6 m³, sur le ponton avant évacuation sur le poste de déchargement celles-ci seront reprises puis évacuées vers un centre de traitement agréé.

Pour 2M et 3S, évacuation par la barge. Évacuation à l'aide de benne de 6 m³.

Remise en état naturel du site :

Avant enlèvement de la pelle hydraulique, la plage sera remise au profil initial .

Des reprises de maçonnerie seront nécessaires sur le mur de soutènement restant en place (enduits + maçonneries).

Du galet d'apport sera mis en place. Celui-ci sera lavé avant transport sur site.

Tous les éléments non naturels seront évacués.

Le montant de l'opération à ce jour n'est pas connu.

Organisation des travaux :

TRAVAUX SANS CONTACT AVEC LA MER	TRAVAUX EN CONTACT AVEC LA MER	PONTON AVEC PIEUX POSITIONNES et ANCRAGES
		Amenée du matériel et des engins
Désamiantage		
	Mise en place d'un cordon de protection DBA ou blocs rocheux	Ponton positionné sur pieux
	Préparation de la plage avant démolition	
Déconstruction		
Démolition		
	Évacuation des gravats	Ponton positionné sur pieux
Enduits, maçonneries		
Nettoyage de chantier		

Objet de la demande d'élaboration du dossier réglementaire

Préalablement à la réalisation de cette opération en contact avec le milieu marin, la DDTM13 doit réaliser un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Cette opération, située en site classé et inscrit a fait l'objet de demande de 3 permis de démolir, en cours d'instruction, aujourd'hui accordé.

Le projet doit être soumis à la procédure d'examen au cas par cas.

Un formulaire d'incidence Natura 2000 pour chaque démolition a été joint aux permis de démolir.